



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHÉRON

## CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

### N° 13/25 : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE LOCATION DE L'ABBAYE DE SILVACANE – SHOOTING PHOTOGRAPHIQUE 25 MARS 2025

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire,
- Vu la demande de l [REDACTED], entrepreneur,

DECIDE D'APPROUVER la convention établie entre la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON et [REDACTED] relative à la mise à disposition de l'abbaye de Silvacane pour la réalisation d'un shooting photographique selon les conditions définies dans ladite convention.

DIT que la convention est conclue pour le mardi 25 Mars 2025 de 7H à 19 H, moyennant le versement d'une redevance de 2550 €.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 19 mars 2025

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le.....  
Et de la publication ou notification le .....

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).